

L'accent **WEB**

Intégration de carburant d'aviation durable

11.01.2022



Depuis plusieurs années, Air France agit pour diminuer ses émissions de CO2 et travaille avec les acteurs de l'industrie pour trouver des solutions face à l'urgence climatique. L'intégration du carburant d'aviation durable en est une. Depuis le 10 janvier, une contribution "Carburant Aviation Durable" est intégrée dans le prix du billet.

Le premier levier pour diminuer notre empreinte carbone **est de disposer d'une flotte moderne, plus économe en carburant.** Air France investit 1 milliard d'euros par an dans le renouvellement de sa flotte.

Le second levier est d'intégrer du carburant d'aviation durable dans nos avions. Il est désormais possible de fabriquer du carburant, à partir d'huiles usagées ou de résidus forestiers et agricoles, permettant de réduire de 75% sur son cycle de vie les émissions de CO2 par rapport au kérosène fossile. Ces carburants, dont la production n'entre pas en concurrence avec les filières alimentaires, peuvent être incorporés en toute sécurité sans modification des appareils.

Les quantités disponibles sont encore très limitées et représentent aujourd'hui un coût 4 à 8 fois supérieur au kérosène classique. L'émergence de filières pour une production à grande échelle, en France et en Europe, permettra de réduire ces coûts.

La réglementation française impose début 2022 une incorporation en moyenne de 1% de Carburant d'Aviation Durable pour les vols au départ de France.

Une contribution "Carburant Aviation Durable"

Depuis le 10 janvier, une contribution "Carburant Aviation Durable" est dans le prix du billet : de 1 à 4 euros en cabine Economy, de 1,50 à 12 euros en cabine Business, selon la distance. Grâce à cette contribution, et à la participation volontaire de plusieurs de nos clients entreprises, ce sont plus de 15 000 tonnes de carburant d'aviation durable qui pourront être intégrées dans nos avions en 2022, soit 10 fois plus que l'année précédente, allant bien au-delà du mandat obligatoire.

Et à compter du 13 janvier nos clients pourront contribuer volontairement à l'achat de carburant d'aviation durable supplémentaire sur le site internet d'Air France pour réduire l'empreinte carbone de leurs voyages.